



AÉROPORTS DE PARIS

CONTRE LA REGRESSION SOCIALE TOUS ENSEMBLE, LUTTONS !

Le CSE du 21 janvier était consacré, malgré l'opposition motivée des élus, à « l'information du CSE sur l'ouverture de négociations avec les OS dans le cadre des dispositions des articles L.1233 et suivants du Code du travail (Négociations Livre 1) » .

En résumé, il s'agissait pour la direction de communiquer sur un PSE anticipant les conséquences de « possibles » refus de modifications de contrats de travail concernant tous les salariés.

Le PDG avait annoncé de 4 à 8% de baisse des éléments de rémunération, «...il faudra accepter de se couper un bras ! » annonçait-il déjà voilà quelques mois à la radio.

Phase 1 de leurs intentions : un projet d'adaptation des contrats de travail et des normes applicables aux salariés d'ADP SA. La direction persiste à vouloir justifier ses mesures de réduction des droits sociaux pourtant conquis durant des décennies de dialogue, de luttes et de négociations sociales ayant permis de construire notre socle statutaire actuel.

D'où ce concept répété sans cesse par nos dirigeants : « faire le deuil de l'entreprise d'avant », « notre modèle de croissance est mort », ...

Mesures dans le cadre du Statut des salariés :

- Accord Intéressement dénoncé ;
- Accord retraite supplémentaire dénoncé ;
- ICPL, dénonciation des accords.

Projet d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT)

- 13e mois : 100% du Traitement de Base TB iso 110%, plus d'intégration de l'ancienneté, mensualisation ;
- ICPL : définitivement figée à 95% du TB 2022, sans intégration de l'ancienneté ;
- Prime IKN : baisse de 25% ;
- IKU : de 23€ à 98€ bruts maximum par mois selon horaires de travail ;

- Prime d'Assiduité supprimée dès la 1ère journée d'absence ;
- Prime variable des cadres : règles de calcul différentes, suppression des IP et du montant cible ;
- Clause de mobilité géographique obligatoire dans toute l'IDF pour toutes et tous

Seuls le rapport de force et la lutte pourront nous permettre de faire échec à cette direction...

Autres mesures unilatérales sans modification du contrat :

- Suppression de l'ancienneté dans le calcul des heures majorées ;
- Remise en causes de nombreuses primes de sujétion...

Alors que...

Les salariés créent toutes les richesses produites par leur travail et devraient être protégés à ce titre.

Pourtant, depuis le début de la crise il y a presque un an, ils sont seuls à faire face et à répondre à tous les défis du moment : les risques sanitaires, les baisses de revenus, les contraintes collectives et les perspectives d'avenir...

Ce funeste projet de PSE est motivé pour achever la besogne entamée depuis plusieurs années : la suppression du système de rémunération propre à ADP pour mieux privatiser l'entreprise.

L'emprunt de 4 milliards d'euros sur les marchés, et non via un Prêt Garanti par l'Etat, décidé par la direction, sert surtout pour les investissements financiers à l'étranger (1,5 milliards pour GMR et Almaty, ...) et non pour payer nos salaires comme aime à le répéter le PDG. Ou alors le sien et celui de ses directeurs payés à 100% depuis des mois pendant que la plupart des salariés sont au chômage partiel et indemnisés par l'Etat, c'est-à-dire avec nos impôts.

Face à un Etat antisocial et une direction revancharde il faut résister !

Nous avons tout à gagner à nous lancer dans cette résistance pour préserver nos salaires bâtis sur un modèle social gagné grâce aux luttes passées.

En 2020, les frais de personnels ont baissé de 100 millions d'euros rien qu'avec l'activité partielle. Et en 2021, selon nos estimations, avec la RCC et l'Activité partielle (jusqu'au 23 mars 2021) ce seront près de 80 millions d'euros.

La direction fait payer la plus grande partie du plan d'économie par les salariés.

Et pour ne rien oublier dans sa volonté d'en finir avec les acquis sociaux, elle s'attaque aussi au budget du CSE en supprimant 1,7M€ (sur les 6,3M€ de budget initial) avec des conséquences sur les activités sociales, culturelles et la restauration collective, menaçant directement les emplois et les rémunérations des salariés du CSE.



Phase 2 de leur volonté : avec le PSE, la direction cherche à faire accepter brutalement par la « menace d'un licenciement économique » les modifications des contrats de travail de tous les salariés (déjà contenues dans l'ancien funeste projet APC).

Toutes et tous ensemble, nous devons absolument nous mobiliser pour défendre nos droits acquis.

Seuls le rapport de forces et la lutte pourront nous permettre de faire échec à cette direction sans scrupule et prête à tout pour satisfaire son objectif de rentabilité, les exigences des marchés financiers et ainsi finaliser au plus vite la privatisation de notre entreprise.

En conclusion :

La direction et l'Etat ont la même réponse face à la crise que nous traversons : sacrifier les salariés ! Ils sont hors jeux et indignes de leurs responsabilités. S'il y en a qui doivent rapidement partir ce sont d'abord les dirigeants qui appliquent ces politiques le doigt sur la couture. Quant à l'Etat, ou tout du moins ses représentants actuels, ils devront rendre des comptes devant les français et nous saurons leur rappeler au moment où ils viendront nous vendre leurs promesses.

Aujourd'hui ce sont les salariés qui font tourner la machine. Demain ce sont encore eux qui feront repartir l'activité, nous !

Cela passe principalement par des investissements sur les plateformes parisiennes et non par des investissements financiers à l'international.

Ces choix opposés auraient les vertus d'une « relocalisation » de nos investissements au bénéfice de nos activités, de nos emplois et des salariés des aéroports parisiens contribuant à la lutte contre les effets désastreux des crises sanitaire, économique et sociale.

Cette solidarité active serait la plus juste réponse aux risques d'effondrement qui planent sur l'ensemble de la société, sa cohésion et son avenir.

Orly et CDG, 25/01/21

Bulletin d'adhésion à la CGT ADP

Toutes les données que vous nous communiquez sont protégées, dans le cadre de la protection des données personnelles exigé par la CNIL, et ne seront en aucun cas utilisées pour tout autre usage que la correspondance syndicale.

Nom : Prénom : Plateforme :

Qualification : Catégorie :

Métier : Echelon :

Service / UO : Bâtiment :

Téléphone professionnel : Perso :

A renvoyer à la CGT ADP : CDG2, Module N, Bureau 3R4068 ou à Orly Parc Bat 630

Mails : CGTROISSY@adp.fr & CGTORLY@adp.fr

**Toutes et tous ensemble,
luttons et défendons nos emplois, nos salaires et nos plateformes !**